



A.E.P. Pôle Formation

Déclaration d'activité enregistrée
Sous le numéro
93 83 03825 83
Auprès du préfet de la région
Provence Alpes Côte d'Azur



Programme de formation PROMOUVOIR UNE PRISE EN CHARGE BIENTRAITANTE

Objectifs généraux :

Permettre aux participants de :

- S'approprier le concept de bientraitance.
- Appréhender les attitudes personnelles et les processus institutionnels générateurs du non-respect de la bientraitance.
- Acquérir une méthodologie pour mettre en œuvre le concept de bientraitance dans sa pratique professionnelle.

Objectifs opérationnels :

- S'approprier les conditions et modalités de déploiement du concept de bientraitance dans les établissements sociaux et médico-sociaux dans les relations d'accompagnement et de soins.
- Acquérir les connaissances nécessaires à la maîtrise des risques de maltraitance en établissements sociaux et médico-sociaux

Personnes concernées

- Professionnels intervenants dans des établissements sociaux et médico-sociaux.

Prérequis

- Aucun prérequis n'est nécessaire.

Nombre de stagiaires

- Le nombre maximum de participants est de 15
- Le nombre minimum de participants est de 4

Contenu

- Les principes fondamentaux de la bientraitance
- Identification des facteurs susceptibles de participer à l'abandon des principes de la bientraitance
- Etude des ressources mobilisables pour la mise en œuvre d'un accompagnement dans la bientraitance

Méthodes et moyens pédagogiques

- Apports théoriques.
- Méthodes actives et interactives.
- Mise en situation et jeux de rôles.
- Alternance entre apports théoriques et débats / Etudes de cas et analyse des situations rapportées par les participants / Echanges et réflexion sur les pratiques.
- Réflexion dirigée autour des ressources mobilisables pour la mise en œuvre d'un accompagnement dans la bientraitance.
- Un support de cours est remis à chaque participants
- Une salle de formation
- Un paperboard

Evaluation des résultats et satisfaction des stagiaires

En début de formation :

- Chaque participant aura à remplir une grille nominative d'auto évaluation de ses connaissances dans le domaine de l'intervention, distribuée par l'intervenant.
- Le formateur identifie avec les participants leurs objectifs en termes d'amélioration des pratiques professionnelles.

Pendant la formation :

- Tout au long de la formation, des études de cas, des mises en situation, des débats, des exercices nombreux, permettent de mesurer l'intégration des connaissances et la mise en pratique des outils acquis.
- Pour vérifier les acquis de la journée et mettre en place des actions de régulation afin de s'adapter au processus d'apprentissage du groupe, le formateur fait à la fin de chaque journée de formation un questionnaire, une synthèse suivie d'un tour de table.

En fin de formation :

- Test de connaissance finale
- Questionnaire de satisfaction des stagiaires
- Questionnaires de satisfaction commanditaires.

Durée de la formation

- 2 jours les 15 et 16 septembre 2022.

Lieu de la formation

- AEP POLE FORMATION 312 A Avenue Jean Monnet 83 190 OLLIOULES

AEP POLE FORMATION 312 A Avenue Jean Monnet 83190 OLLIOULES
Tel : 04 94 98 04 42

Courriel : aep pole formation@orange.fr

Intervenant

- Psychologue MASTER II de l'enfance, de l'adolescence et du vieillissement.

Nature de la formation

- Formation non diplômante et non éligible au CPF

Formalisation à l'issue de la formation

- Attestation de fin de formation

Coût de l'action :

- 400€ net de toute taxe

Accessibilité aux personnes ayant un besoin de compensation :

- Pour toute personne ayant un besoin de compensation, veuillez contacter madame Véronique Terrasse au 04 94 98 04 42.

Délais d'accès :

- Deux semaines avant le début de la formation, la convocation accompagnée du programme détaillé et les renseignements relatifs à son organisation sont envoyés au stagiaire par courrier postal ou par courriel.